

**Coordination des Centrales Syndicales du cône sud (CCSCS)
Confédération Européenne des Syndicats (CES)**

Communiqué conjoint sur la réouverture des négociations entre l'Union Européenne et le Mercosur

Compte tenu de la possible relance des négociations entre l'Union Européenne et le Mercosur lors du Sommet des chefs d'Etat UE-CELAC, des négociations au point mort depuis 2005, et repris en 2010, la CES et la CCSCS nous voulons proposer aux autorités communautaires respectives l'exigence que ces négociations ne masquent pas le dessein de réaliser un simple accord commercial, à peine recouvert de bonnes intentions par deux chapitres de moindre importance en matière de dialogue politique et de coopération.

Nous assumons ce qui a été approuvé sous ce point lors de l'Appel de la rencontre syndicale euro latino-américaine, convoqué par les organisations internationales CSA, CSI et CES à Santiago de Chile les 3 et 4 décembre dernier. Cette rencontre s'est clairement prononcée dans le sens de revoir à nouveau l'orientation néolibérale des négociations commerciales qui se sont matérialisés jusqu'à présent dans les Accords qui « ne tiennent pas compte des asymétries entre les pays et les régions signataires et qui excluent la dimension sociale, de travail et d'environnement, ce qui renforce la dépendance ».

La CES et la CCSCS exigeons que la nouvelle phase des négociations, si cela se précise, qu'elle soit caractérisée par la transparence de l'information envers l'opinion public et une consultation réelle et effective des équipes de négociations avec les représentations de la société civile, en particulier avec le CESE et le FCES ainsi que d'autres acteurs sociaux représentatifs.

Nous réclamons en particulier que le mouvement syndical des deux régions, représenté par la CCSCS et la CES, soit écouté lors des séances de la négociation.

Nous rappelons aux autorités de l'UE et du Mercosur, que lorsque les négociations ont été suspendues, un consensus avait été atteint par la table des négociations sur certains points que les syndicats avaient soumis :

- a) Inclure une section se référant aux conventions fondamentales de l'OIT et au travail décent en particulier
- b) Créer un Comité consultatif mixte, composé par le CESE et le FCES
- c) Reconnaissance, dans le futur Accord, d'un Forum du travail, consacré à des thèmes spécifiques du travail. Ce point avait été également approuvé par le Parlement européen. (Résolution du 12 octobre 2006 sur les relations UE-MERCOSUR).

Lors des négociations à venir nous réaffirmerons la validité et la pertinence de la majorité des points retenus dans notre proposition du Chapitre socioprofessionnel qui avait été présenté au comité de négociation.

Las CES et la CCSCS, avec le soutien de la Confédération syndicale des Amériques (CSA), nous défendrons les revendications des normes de travail et le principe par lequel les relations UE-Mercosur doivent contribuer à la construction de modèles de

développement économiquement plus équilibrés, d'une plus grande cohésion et justice sociale ainsi que la garantie du respect de l'environnement.